

**MAIRIE DE GARGAS**  
VAUCLUSE 84400



Tél: 04 90 74 12 70  
e-mail : [info@gargas.fr](mailto:info@gargas.fr)  
[www.gargas.fr](http://www.gargas.fr)

## ARRETE TEMPORAIRE

Le Maire de la commune de GARGAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2 et suivants, relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation,

Vu le Code de la route,

Vu la demande en date du 22 juin 2026 formulée par M. Christophe SUDRE, représentant de l'association « les Soirées d'été en Luberon » à l'occasion de la semaine théâtre du 30 juin au 04 juillet 2026,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation de tous les véhicules sur la place des Jardins afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation organisée par « les Soirées d'été en Luberon »

## ARRETE

**Article 1** : L'association « les Soirées d'été en Luberon », est autorisée à occuper le domaine public. La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits sur la place des Jardins le **mardi 30 juin 2026, le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2026, le jeudi 2 juillet 2026, le vendredi 3 juillet 2026 et le samedi 4 juillet 2026** de 10 heures à 23 heures, sauf pour les véhicules de secours.

**Article 2** : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

**Article 3** : La commune de Gargas mettra à disposition des barrières sur les lieux de la manifestation

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant une durée de 2 mois et sur les lieux le jour de la manifestation.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

**Article 6** : le Directeur Général des Services, le Maire de Gargas, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Christophe SUDRE.

Fait à Gargas,  
Le 23/06/2026

Le Maire  
Jérôme DAUMAS

